

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 27 FEVRIER 2025**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2025-01-15- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – INFORMATION RELATIVE A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES**

**DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025**

**DATE DE PUBLICATION : 04 MARS 2025**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	7 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	5 avis de suppléance
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	WINIARSKI Patricia
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a renforcé les obligations des employeurs publics en matière de renforcement de l'égalité professionnelle, en imposant notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes Terres Toulouises a été arrêté après avis des membres du comité technique. Le comité social territorial est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est joint en annexe.

Vu les articles L132-1 à L132-4 du code général de la fonction publique,  
Vu les articles L2311-1-2 et D2311-16 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération 2022-04-11 du conseil communautaire arrêtant le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,  
Vu la saisine du comité social territorial,

**Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la transmission du rapport sur l'égalité femmes / hommes pour 2024 / 2025.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX